

## Actualités et analyses

### Sécurisation des usages de l'Internet et protection des mineurs

#### Le contexte

Au sein de l'éducation nationale, l'usage de l'Internet dans les pratiques pédagogiques s'est largement développé et se banalise avec le déploiement généralisé des accès au réseau dans les établissements scolaires. Dans notre académie, 85 % des écoles et 100 % des collèges et lycées sont connectés à l'Internet.

Si la toile ouvre un monde de découverte et d'enrichissement mutuel que les élèves explorent avec curiosité et agilité, elle abrite également des pièges et des prédateurs qui n'ont rien de virtuel : sites illégaux, racoleurs, racistes, violents abondent sur le net. Les élèves, notamment mineurs, doivent être prévenus et préservés de ces dangers.

Cette préoccupation a donné naissance en février 2004 à un plan global de mesures pour assurer la protection des mineurs dans les usages de l'Internet en milieu scolaire, décliné en trois axes :

- des mesures de protection par la sélection et le contrôle de l'information accessible aux élèves ;
- des mesures de sensibilisation et de formation des utilisateurs ;

- des mesures d'alerte pour tout incident concernant les dispositifs mis en place.

Enfin, des mesures de suivi du dispositif sont accessibles en permanence à l'adresse :

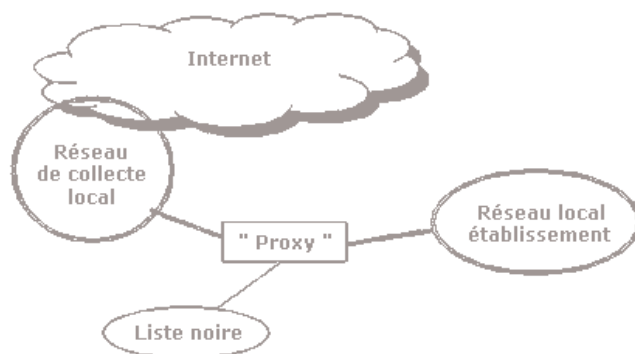
<http://tice.education.fr/educnet/services/securite>

#### Les mesures de protection

Des dispositifs de contrôle et de sélection des informations consultables par les élèves ont été mis à disposition des équipes éducatives. Ils permettent un contrôle a priori des informations consultées, en interdisant l'accès à des sites inappropriés par l'intermédiaire de " listes noires ". Il est également possible, pour des situations pédagogiques particulières, de limiter la consultation à un ensemble connu de sites, à partir de " listes blanches ".

Les filtrages mis en place s'appuient sur les services intranet-internet des établissements et des écoles (S2i2e) et sur la mise en service de proxys régionaux (Proteco pour les écoles).

20 % des écoles et 82 % des établissements ont recours au dispositif offert par l'académie. Ils peuvent également opérer un contrôle a posteriori des sites consultés. Les autres mettent en œuvre leur propre



dispositif en faisant appel au prestataire de leur choix. Un guide pratique des architectures proposées, du fonctionnement des listes noires, des moyens techniques à mettre en œuvre est en ligne à l'adresse :

[http://tice.education.fr/educnet/Public/services/securite/guide\\_securite](http://tice.education.fr/educnet/Public/services/securite/guide_securite)

#### Les mesures de sensibilisation et de formation

Aussi performants que puissent être les dispositifs de filtrage, ils demandent à être accompagnés de mesures de formation, de sensibilisation et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

## Les chartes d'usage des TIC et de l'Internet


Chaque école et établissement doit établir une charte d'utilisation de l'Internet et l'annexer au règlement intérieur. Cette charte, à laquelle adhèrent les membres des équipes éducatives, doit être signée par les élèves ou par les parents dans le cas des enfants mineurs. En mai 2005, **20 % des écoles et 61 % des établissements** de l'académie disposaient d'une charte annexée au règlement intérieur. Un guide d'élaboration des chartes d'usage est


consultable à l'adresse :  
<http://tice.education.fr/educnet/Public/services/securite/chartes>


Une charte nationale type est proposée en téléchargement à l'adresse :  
<http://www.educnet.education.fr/chrgrt/charteproject.pdf>


**Chartes mises en ligne sur le site web d'une école de Rouen** (d'après des documents réalisés par l'IA du Rhône et les conseillers pédagogiques départementaux de l'Académie de Poitiers)


**Charte des élèves**  
**pour utiliser Internet à l'école**


 J'utilise l'ordinateur en présence d'un enseignant pendant le temps de la classe et pour faire un travail scolaire.

 Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de me faire comprendre.

 Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (n° de téléphone, adresse...) sur mes goûts, quand j'utilise la messagerie, un forum ou le chat, ou un formulaire de page web.

 J'alerte le maître si je vois des pages qui me dérangent.

 Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.

 Je respecte la loi sur la propriété des œuvres.

Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons après avoir toujours demandé la permission à l'auteur.

L'élève : .....

Le .. / .. / .. Signature

## Charte internet

**Internet et messagerie électronique**

 <b>Pas de publicité pour un produit</b>	 <b>Pas de religion</b>	 <b>Pas de politique</b>
 <b>Pas d'insultes</b>	 <b>Pas de distribution de musiques et de textes d'auteurs sans leur permission</b>	 <b>Pas de copie de logiciel payant sans la licence</b>

Notre système de filtrage :  
Notre site internet :

L'un des objectifs de l'adhésion des élèves à la charte d'usage est également de leur faire prendre conscience des risques inhérents au "surf" sur Internet, aux échanges sur les "chats" et à la pratique des "blogs". Si le "blog" (pages personnelles interactives) intervient dans le développement personnel des jeunes en leur permettant de communiquer et d'échanger, ces derniers le perçoivent parfois comme un journal intime, alors qu'il est potentiellement visité par les internautes du monde entier. Il est donc important qu'ils aient conscience des risques encourus en cas de violations des règles de bonne conduite édictées dans la charte.

### Le B2i et le C2i

L'éducation doit apporter aux élèves les clefs nécessaires à un usage éclairé, civique et vigilant des

technologies. C'est, à ce titre, qu'en juin 2007, la totalité des élèves de collège devront pouvoir présenter l'attestation de compétences du Brevet Informatique et Internet niveau 2 (B2i) afin qu'elle soit prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet. Le B2i niveau 1 est intégré aux programmes de l'école primaire depuis la rentrée 2002. Le B2i niveau 3 (lycée) sera progressivement mis en œuvre à partir de la rentrée 2006, puis pris en compte pour le baccalauréat. Pour plus de détails, consulter l'adresse : [http://www.acrouen.fr/accompagnement/article.php3?id\\_article=78](http://www.acrouen.fr/accompagnement/article.php3?id_article=78)

Parallèlement se met en place le Certificat Informatique et Internet niveau 1 (C2i) qui atteste les compétences acquises par les étudiants du cycle licence. Le C2i niveau 2 "Enseignant" est expérimenté

depuis la rentrée 2004 dans 23 IUFM. A terme (2006-2007) ce C2i devrait être obligatoire pour la validation de la formation à la sortie de l'IUFM

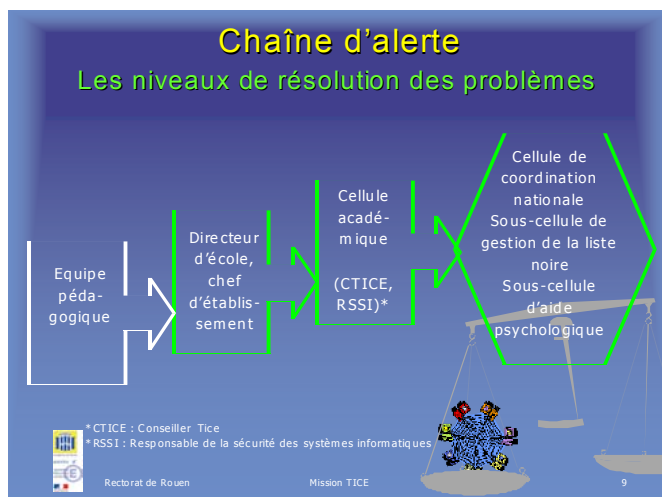
Pour plus de détails, consulter l'adresse : <http://C2i.education.fr>

## Le Tour de France des collèges " un clic déclic "

L'opération Tour de France des collèges a débuté le 10 février 2005. L'opération se décline en journées de

sensibilisation proposées aux établissements scolaires dans le but d'informer les enfants, les parents et les enseignants des risques liés à l'utilisation d'Internet tant à l'école que dans les foyers. Toutes les informations pour devenir "Collège étape" et organiser une journée de sensibilisation sur le site :

<http://www.uncllicdeclic.net>



## Les mesures d'alerte

Un fonctionnement sans faille de l'accès à l'Internet ne peut être garanti par les seules mesures précédentes. Un certain nombre d'incidents peuvent survenir, notamment liés à l'accessibilité de pages inappropriées non filtrées. Une chaîne d'alerte a ainsi été définie, permettant d'engager les mesures adaptées dans les meilleurs délais et d'assurer la circulation de l'information utile afin d'obtenir un niveau de protection optimal. La chaîne d'alerte académique se définit de la façon suivante : la cellule académique Sécurité-Internet mise en place au Rectorat peut être saisie de tout incident lié à la sécurité par courriel : [netalert@ac-rouen.fr](mailto:netalert@ac-rouen.fr)

Une affiche "**Internet et Protection des mineurs : que faire en cas d'urgence ?**" a été diffusée dans toutes les écoles et établissements pour faire connaître cette chaîne d'alerte.

## Après l'école...

L'école n'est pas le seul endroit où l'enfant peut se connecter à l'Internet ; il peut le faire dans des lieux

publics d'accès mais aussi et surtout à la maison. Pour aider les parents dans ce travail de protection et de sensibilisation, la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) a développé le programme global "**jeunes et familles**" qui multiplie les actions en faveur de la protection des enfants, en partenariat avec des associations engagées dans la même voie. Le site ouvert en décembre 2003 par la Délégation aux Usages de l'Internet joue le rôle de portail vers tous les sites pouvant guider les parents et leurs enfants : <http://www.mineurs.fr>

## Des sites pour en savoir plus :

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
[www.delegation.internet.gouv.fr](http://www.delegation.internet.gouv.fr)  
[www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)  
[www.internet-mineurs.gouv.fr](http://www.internet-mineurs.gouv.fr)  
[www.droitdunet.fr/parents](http://www.droitdunet.fr/parents)  
[www.codeduweb.aol.fr](http://www.codeduweb.aol.fr)  
[www.childfocus.org](http://www.childfocus.org)  
[www.educaunet.org](http://www.educaunet.org)  
[www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)

**Contact :** [françoise.lapel@ac-rouen.fr](mailto:françoise.lapel@ac-rouen.fr)